

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F - Rue Roland GARROS - Parc du Bois Cesbron - CS 60125 - 44 701 Orvault cedex 01 -

2 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

2014-32 ADHESION A UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

L'an deux mille quatorze, le jeudi 18 septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 10 septembre 2014, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents :

: 20

<u>Titulaires présents :</u>

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain

Monsieur Philippe CAILLON, delegue du collège électoral de la région de Blain Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic

Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet

Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval

Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Suppléants présents :

Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

<u>Titulaires absents :</u>

Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu, Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Jean LOUËR

Affichage le 19 septembre 2014

2014-32 ADHESION A UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8,

Vu le décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques,

Vu l'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes prévu par l'article 13 du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques,

Il est nécessaire de lancer une consultation pour le contrôle technique des ouvrages électriques. A cette fin, il est proposé de mutualiser cet achat avec les autres autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie électrique du Pôle Energie Pays de la Loire, à savoir :

- Le syndicat intercommunal d'énergie du Maine et Loire (SIEML),
- Le syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne (SDEGM),
- Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV),
- Et le conseil général de la Sarthe.

Le SYDEV assurera les missions de coordonnateur du groupement.

Cette mutualisation permettra:

- D'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence,
- D'obtenir de meilleurs prix.

Après en avoir délibéré, le comité décide :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

oartement

Pour extrait certifié conforme,

Le Président Bernard & LOUET